Avis d’évacuation[[1]](#footnote-1)

Municipalité de Préciser le nom de la municipalité

Préciser la date et l’heure

En raison des dangers posés par Préciser la nature du sinistre réel ou imminent en cause, les autorités municipales recommandent aux personnes se trouvant dans les secteurs suivants, pour leur sécurité, d'évacuer à compter de Préciser la date et l’heure.

Cet avis est en vigueur pour les Préciser les secteurs concernés :

(Carte des secteurs visés par l’avis d’évacuation)

 (Itinéraire d’évacuation comprenant les routes d’évacuation ainsi que les points de rassemblement, le cas échéant)

Ce que vous devez faire :

Si vous vous trouvez dans un des secteurs touchés ou visés, veuillez suivre les consignes suivantes :

Quittez votre domicile et dirigez-vous vers le Préciser le lieu de rassemblement en suivant l’itinéraire d’évacuation ci-dessus et en utilisant Préciser le mode de transport;

Assurez-vous de vous inscrire auprès de la municipalité Préciser les moyens prévus pour l’inscription, et ce, afin d’être informés de l’évolution de la situation et de connaître les services disponibles;

Si vous avez besoin d’assistance, contactez Inscrire le service responsable et le numéro de téléphone;

Suivez les instructions des Préciser les personnes responsables;

Restez à l’écoute des médias;

Inscrire les autres consignes de sécurité à suivre.

Si vous vous trouvez dans un secteur concerné, vous êtes priés de quitter.

Pour plus d’information, consultez :

Inscrire les moyens permettant d’obtenir de l’information : Site Web de la municipalité, réseaux sociaux, service de renseignements à la population, etc.

(Prénom Nom de l’autorité)

1. Un avis d’évacuation est une recommandation diffusée à la population qui ne se s’appuie pas sur des dispositions légales. Il n’est pas nécessaire, par exemple, de déclarer l’état d’urgence local pour diffuser un tel avis à la population. [↑](#footnote-ref-1)